

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain

Demande de subvention Propriétaire occupant

Nom et prénom du propriétaire :

Adresse complète :

Téléphone : Mail :

Logement concerné

Adresse du logement (si différente) :

Travaux envisagés et calcul des subventions

☐ Logement décent ☐ Rénovation énergétique ☐ Autonomie ☐ Ravalement de façade ☐ Réfection toiture

Coût total des travaux + moe HT : Coût total des travaux + moe TTC :

	Taux de subvention	Plafond de travaux HT hors moe	Montant de la dépense subventionnée	Montant de la subvention
CC Entre Dore et Allier	☐ 5 %	☐ 8 000 € ☐ 30 000 € ☐ 45 000 € ☐ 60 000 €		
	☐ Prime vacance : 2 000€ ☐ Façade : 20% ☐ Toiture : 20%	☐ 20 000€		
Ville de Lezoux	☐ 5 %	☐ 8 000 €		
	☐ Prime vacance : 2 000€ ☐ Façade : 20% ☐ Toiture : 15%	☐ 20 000€		

Les subventions sont versées à l'achèvement des travaux et après vérification de leur conformité à ce qui a été initialement prévu. Le calcul de la subvention définitive est fait à l'appui des factures fournies par le propriétaire, sans pouvoir dépasser le montant notifié.

Engagements du propriétaire

En sollicitant les aides financières de l'OPAH-RU, le propriétaire s'engage :

- en cas de travaux dans un logement qui n'est pas encore sa résidence principale, à en faire sa résidence principale dans un délai maximal d'un an à compter de la demande de versement des subventions.
- à faire réaliser les travaux prévus par des professionnels du bâtiment assurés.
- à faire les travaux dans un délai de 3 ans à compter de la réception de la notification de subvention.
- à autoriser la Communauté de Communes et la commune à utiliser des photographies avant et après travaux fournies dans le dossier ou prises par Urbanis,
- à apposer une bache d'information visible depuis le domaine public en cas de sollicitation.

Fait à le
(Signature)